

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2016-09-166 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 8 août 2016.

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Travaux d'inspection et de nettoyage des réseaux d'égout et pluvial.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'août 2016.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Subvention amélioration du réseau routier municipal;

8.1.2 Dépôt des plans de construction de rues – projet Dostie;

8.1.3 Certificat de conformité – traverse de motoneiges, chemin Galipeau;

8.1.4 Dépôt des plans de construction de rue et de lotissement – projet Rodrigue Couture;

8.1.5 Adhésion à la Mutuelle FQM-Prévention (MUT – 00709);

8.1.6 Acceptation des noms de rue « du Lotus », « Plénitude » et « L'Espérance »;

8.1.7 Acceptation de l'offre de services pour les lignes de rue;

8.1.8 Remplacer la résolution numéro 2016-07-138;

8.1.9 Loi concernant l'impôt sur le tabac – émission de constats par la Sûreté du Québec;

8.1.10 Modification de la résolution 2016-08-163.

9. Adoption des règlements

Aucun.

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Avis de motion règlement numéro 616 – modification au règlement de zonage numéro 436, périmètre urbain lot 4 898 761;
- 10.2 Avis de motion règlement numéro 617 – installation sanitaire pour le traitement des eaux usées de la rue Desruisseaux;
- 10.3 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 567 – par l'ajout de la nouvelle règle, au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 10.4 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 582 – par l'ajout de la nouvelle règle, au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 10.5 Avis de motion pour adopter le règlement numéro 618 – sur les équipements et les risques incendies.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi 3 octobre 2016 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-09-167 ^{3.1} **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016:**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 37.
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Roger Pomerleau concernant le « stationnement interdit » rue Principale entre la Caisse Desjardins et le 5760 rue Principale, il devrait y avoir un panneau de signalisation.

Madame Maryse Labonté concernant le suivi du dossier des entrées et des sorties pour le Esso et Subway.

Monsieur Jacques Gourde donne des remerciements concernant le panneau d'indication de vitesse sur le chemin Galipeau.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 45.

5.1

2016-09-168 TRAVAUX D'INSPECTION ET DE NETTOYAGE DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET PLUVIAL :

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} août 2016, nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 6 entreprises pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement une réponse à cette invitation, le Groupe ADE Estrie inc. au montant de 9192.33 \$ plus taxes pour le plan d'intervention et 24 140.00 \$ pour le domaine Québécois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service du Groupe ADE Estrie Inc, pour l'exécution des travaux d'inspection et de nettoyage des réseaux d'égout et pluvial situés dans les rues du Collège, Principale et le domaine Québécois.

**Poste budgétaire : 02-415-00-521 9192,33 \$ (rues Collège et Principale)
03-310-00-039 24 140,00 \$ (domaine Québécois)**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :
Aucune.

7.1.1

2016-09-169 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 septembre 2016 au montant de **123 213,33 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - La rencontre à la MRC avec la députée madame Bibeau, la visite de Valoris, le plan PDZA et le PGMR qui ont été adoptés à la MRC ;
 - Le 2 octobre sera le premier brunch des Chevaliers, il y aura un hommage à monsieur Plamondon pour sa participation aux Jeux olympiques.
 - Ne pas oublier le sondage sur notre site internet.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - L'O.M.H. les logements sont tous loués et une bande de terrain appartenant à la municipalité sera loué à l'O.M.H. pour un jardin ;
 - Un transfert des fonds disponibles du transport collectif au transport de personnes (unique) environ 107 000 \$;
 - Deux abribus qui seront installés cet automne.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant une deuxième passe pour la niveleuse sur les chemins avant l'hiver ainsi que la liste des travaux à faire cet automne dans la municipalité.

Monsieur René Rivard:

- Donne de l'information concernant :
 - Les sports et la culture dans la municipalité en collaboration avec les autres municipalités de la MRC et les organismes ;
 - Le dépôt de la programmation des activités pour l'automne.

Madame France Martel:

- Donne de l'information concernant :
 - La piste cyclable sur la voie ferrée, le dossier progresse bien, une autre rencontre est prévue ;
 - Les dossiers de la révision du plan d'urbanisme et la réglementation progressent bien et devraient être prêts pour la consultation publique prévue en décembre 2016.

Monsieur Donald Lachance:

- Donne de l'information concernant le rapport incendie de juillet 2016.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - Le projet des réseaux d'eau potable et des eaux usées qui progresse bien, on devrait aller en appel d'offres ce mois-ci et faire une rencontre avec les citoyens de la rue Desruisseaux au début octobre.

8.1.1

2016-09-170 SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE le 18 août 2016, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé la subvention de 15 000 \$ pour le dossier numéro 24432-1-41055;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Gagnon et Clément pour un montant total de 68 984.41 \$ taxes nettes, conformément aux exigences du ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2016-09-171 DÉPÔT DES PLANS DE CONSTRUCTION DE RUES – PROJET DOSTIE :

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9250-0925 Québec Inc. a déposé le projet de lotissement et d'ouverture de rues dans le secteur du chemin Galipeau, tel que le plan conçu en date de février 2016 par la firme d'ingénierie St-Georges Structures et Génie civil;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise s'engage à respecter les milieux humides conservés, les bandes de protection riveraine ainsi que les zones de compensations délimitées;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le projet de lotissement et d'ouverture de rues dans le secteur du chemin Galipeau, tel que le plan conçu en date de février 2016 par la firme d'ingénierie St-Georges Structures et Génie civil à la condition que le certificat d'autorisation du MDDELCC soit donné sans modification au plan et reçu à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2016-09-172 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – TRAVERSE DE MOTONEIGES, CHEMIN GALIPEAU :

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la traverse de motoneiges située à l'intérieur de la municipalité « Chemin Galipeau, près du ruisseau Dorman » a toujours été conforme et qu'il n'y a eu aucune modification à la traverse et à nos règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner au Club de motoneige Harfang de l'Estrie inc., le certificat de conformité pour la traverse de motoneiges « Chemin Galipeau, près du ruisseau Dorman » pour la saison 2016-2017 mais demande qu'une attention particulière soit portée à l'entretien du chemin Galipeau concernant la neige qui provient de la traverse de motoneiges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2016-09-173 DÉPÔT DES PLANS D'OUVERTURE DE RUE ET DE LOTISSEMENT – PROJET RODRIGUE COUTURE :

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule et remplace les résolutions numéros 2010-11-198 et 2013-06-106;

CONSIDÉRANT QU' un nouveau plan conçu le 27 juillet 2016 par la firme Jacques Blanchard arpenteurs-géomètres, minute 12 409, a été déposé à la municipalité en août 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été vérifié et approuvé par notre service technique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan représente la phase 1 (3 lots - 4 logements / lots et 1 lot avec deux maisons jumelées);

CONSIDÉRANT QUE les réseaux d'aqueduc, des eaux usées et pluvial soient construits jusqu'à la limite du terrain de la phase 1;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel, **QUE** le conseil accepte le projet de lotissement et d'ouverture de rue de monsieur Rodrigue Couture tel que le plan conçu le 27 juillet 2016 par la firme Jacques Blanchard arpenteurs-géomètres, minute 12 409, qui a été déposé à la municipalité en août 2016; et aussi avec la condition que le MDDELCC donne les autorisations nécessaires pour le prolongement des réseaux d'aqueduc, des eaux usées et pluvial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2016-09-174 ADHÉSION À LA MUTUELLE FQM-PRÉVENTION (MUT-00709) :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres de la Mutuelle de prévention et que la présente est pour confirmer notre compréhension et notre adhésion à la FQM-Prévention;

CONSIDÉRANT QUE le document la Mutuelle de prévention «*FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement* », précise les règles de fonctionnement, les obligations et les responsabilités des membres de la mutuelle;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **QUE** le conseil de la municipalité et ses dirigeants ont fait la lecture complète du document et se déclarent satisfaits que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017 soit acceptée tel que rédigée et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2016-09-175 ACCEPTATION DES NOMS DE RUES « DU LOTUS », « PLÉNITUDE » ET « L'ESPÉRANCE » :

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'entreprise 9250-0925 Québec Inc., qui ont déposé un projet de rues ont demandé que la rue A se nomme « du Lotus » et la rue B « Plénitude »;

CONSIDÉRANT QUE la raison « du Lotus » symbolise la beauté et la pureté et « Plénitude » symbolise bonheur et épanouissement;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du projet de rue, voisin de la rue du Verger, se nomme « L'Espérance » en honneur à monsieur Jean-Claude l'Espérance qui a été membre du conseil de 1987 à 1993;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la demande des propriétaires pour les noms de rues tel que mentionné et en recommande l'approbation à la Commission de toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2016-09-176 ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR LES LIGNES DE RUES :

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous devons refaire les lignes de rues à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Maska Inc. a fait une offre de services pour :

- 1- Les lignes de centre sur les chemins Spring, de la Rivière, Boucher et les rues Bastonnais et Principale ;
- 2- Les lignes d'arrêt sur les rues Principale, du Collège et du Parc.

Le tout pour un montant de 5678.75 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de l'entreprise Maska Inc. pour les lignes de rue tel que spécifié pour un montant de 5678.75 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-355-00-640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2016-09-177 REMPLACER LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-07-138 :

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2016-07-138;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 6699 chemin de la Rivière, Ascot Corner font la demande à la CPTAQ pour bâtir et exploiter un site d'hébergement de groupes sur une partie de leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre de notre réglementation et que ce terrain fait partie des territoires d'intérêt esthétique des Corridors panoramiques;

CONSIDÉRANT QUE les Corridors panoramiques sont définis dans le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François. Ceux-ci offrent une vue imprenable sur les paysages et afin de maintenir la qualité de ceux-ci, la MRC contrôle le déboisement abusif et encourage les municipalités concernées de voir à favoriser des aménagements d'observations;

CONSIDÉRANT QUE le Corridor panoramique défini pour la municipalité d'Ascot Corner est situé seulement sur le chemin de la Rivière le long de la rivière Saint-François dans la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui le projet que les propriétaires du 6699 chemin de la Rivière déposent à la CPTAQ.

MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE MARTEL SE RETIRE LORS DU VOTE POUR NE PAS ÊTRE EN CONFLIT D'INTÉRÊT.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2016-09-178 LOI CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE TABAC - ÉMISSION DE CONSTATS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la cour municipale d'East Angus, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la municipalité d'Ascot Corner des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Donald le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q.,c.C-25-1) le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la municipalité un constat d'infraction pour toute infraction aux dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre le tabac de contrebande et de l'un de ses règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2016-09-179 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-08-163 :

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 8 août 2016, le conseil a adopté la résolution numéro 2016-08-163 qui donnait le mandat à la firme EXM de finaliser la production des plans et devis pour la mise en place d'un

réseau des eaux usées sous faible pression, du réseau d'aqueduc et le détournement des eaux usées du poste de pompage Blouin;

CONSIDÉRANT QUE la demande du certificat d'autorisation au MDDELCC aurait dû être incluse dans la résolution accordant le mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate la firme EXM à déposer la demande d'autorisation au MDDELCC pour les prolongements des réseaux tel que spécifié dans le document d'appel d'offres et s'engage à transmettre au MDDELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 616 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMRO 436, PÉRIMÈTRE URBAIN LOT 4 898 761:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 616 « Modification du règlement de zonage numéro 436, périmètre urbain lot 4 898 761 ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 617 – INSTALLATION SANITAIRE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LA RUE DESRUISSEAUX :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stanley Boucher qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 617 « installation sanitaire pour le traitement des eaux usées sur la rue Desruisseaux ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 567A – AJOUT DE LA NOUVELLE RÈGLE, AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 567A « ajout de la nouvelle règle, au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.4

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 582A – AJOUT DE LA NOUVELLE RÈGLE, AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement

numéro 582A « ajout de la nouvelle règle, au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.5

AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 618 – SUR LES ÉQUIPEMENTS ET LES RISQUES INCENDIES :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Donald Lachance qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 618 – sur les équipements et les risques incendies.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 16.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement).

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- La procédure des appels au service incendie ;
- La facture des chandails de course ;
- Les points 8.1.1, 8.1.3, 8.1.9 ;
- Le sondage sur internet.

Monsieur Roger Pomerleau concernant le point 8.1.8 et donne ses commentaires.

Monsieur Jean- Guy Larouche concernant le projet de Rodrigue Couture.

Madame Maryse Labonté concernant :

- L'endroit sur le chemin Galipeau où se situe le projet de rue Dostie ;
- Les projets au parc Dubreuil ;
- Les différents comptes à payer.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 49.

13.

2016-09-180 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 3 octobre 2016 à 19 h 30.